

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 août 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 août 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (187r, 188v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 août 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51580>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 août 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur une décision judiciaire : Godin se plaint d'être condamné à payer des dommages et intérêts à celui qui l'a volé parce qu'il est un socialiste novateur. Sur la modification des statuts de l'association du Familistère destinée à la préserver des ambitions de ses héritiers : Godin informe qu'il doit résoudre des difficultés légales avant de faire appel à Tisserant.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Guise Familistère
7 août 84

Mon bien cher ami,

J'ai tardé jusqu'à ce jour
à vous écrire. D'abord parce
que, au sujet de mon procès,
je ne pouvais que vous
exprimer à nouveau, non
ma surprise de la décision
judiciaire, mais une confir-
mation de plus de ce fait

qu'il s'agit d'être un
socialiste novateur pour
être condamné à payer
des dommages-intérêts
à celui qui nous a volés;

M. Lissorant

Ensuite parce que
l'examen de la situation
de la Sté m'a amené à
reconnaître que'il y aurait
puut-être, indépendamment
de l'augmentation du
capital social, à faire des
modifications assez pro-
fondes aux statuts, pour
éviter à l'avenir de donner
à mes héritiers des argu-
ments contre la Sté.

Ces questions sont
toujours à l'étude, et, à
mon grand regret, les
difficultés qu'elles présen-

lent, un regain de l'état
de la législation sur la
matière, rendent les
solutions difficiles.

Quand la chose va
être plus éclaircie, je
vous ferai un plaisir de
vous en reparler, et
peut-être si vous voulez
bien venir au milieu de
nous, serait-ce une occa-
sion de faire œuvre utile
pour l'Association, en
même temps que nous
aurions ainsi le bon-

heur de vous voir.

Prenez, mon bien
cher ami, l'assurance
de mes plus affectueux
sentiments.